



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

propriété

Question écrite n° 28823

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur le cas d'une commune ayant loué à un administré un appartement communal. Cet appartement est vétuste et le locataire en place exige que des travaux de remise en état soient opérés. Mais la commune souhaite reprendre cet appartement pour en changer la destination et y loger des services administratifs. Elle lui demande comment la commune doit procéder pour reprendre cet appartement car les textes en vigueur ne précisent que de la reprise pour habiter (article 15 de la loi du 6 juillet 1989).

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 28823

Rubrique : Communes

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Cohésion des territoires

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 juin 2013](#), page 6016